

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/11/188

Objet : 188 - Signature d'une Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours lors de l'embrasement de la Porte-Horloge, le dimanche 21 décembre 2024.

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser l'embrasement de la Porte-Horloge,

Décide

- De donner son accord à la signature d'une convention avec L'ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DU CALVADOS - 27 bis rue Camille Blaisot - 14210 EVRECY dans le cadre de l'embrasement de la Porte-Horloge qui aura lieu le samedi 21 décembre 2024, et ce pour un montant de 365 €.

Fait à Vire Normandie, le 21 novembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241126-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 26/11/2024

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

